Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2019/04

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JANVIER 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU DOSSIER D'EXPERTISE RELATIF AU PROJET DE CRÉATION DE LA CITÉ DES LANGUES ÉTRANGÈRES, DU FRANÇAIS ET DE LA FRANCOPHONIE (CLEFF)

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne.

Entendu l'exposé de Messieurs Chapoulie et Vincent, respectivement vice-président Aménagement du campus, Patrimoine et Système d'information et directeur de la direction du patrimoine et de la logistique (DPIL) de l'Université Bordeaux Montaigne,

➲ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 janvier 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,**

après en avoir délibéré,

➲ **décide d'approuver le dossier d'expertise relatif au projet de création de la Cité des Langues Etrangères, du Français et de la Francophonie (CLEFF), tel que présenté en annexe à la présente délibération (cf. une pièce jointe).**

Délibéré par le conseil d'administration, le 11 janvier 2019.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	15
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de votes pour	35
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE PRÉSIDENCE

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 31 JAN. 2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le 18 JAN. 2019